

MANDATURE

2020
2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
BÂTISSEURS D'UNE
SOCIÉTÉ DE CONFIANCE

CNCC
COMPAGNIE
NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES



EN 2020, LA CNCC A FORMULÉ SA « RAISON D'ÊTRE »

La CNCC promeut les missions et les principes éthiques des commissaires aux comptes, profession d'intérêt général créatrice des conditions de confiance, de transparence et de sécurité de la sphère économique, sociale et environnementale.

La CNCC stimule l'innovation, porte la volonté de progrès de ses membres et les accompagne pour répondre aux besoins des entreprises et des marchés, ainsi qu'aux attentes sociétales.

En France et à l'international, la CNCC prend part aux débats sur l'évolution de la société et sur le futur de la profession.



La « raison d'être » désigne la façon dont une entreprise ou une institution entend jouer un rôle sociétal et s'exprime à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle offre une lecture structurante de son rôle et de ses missions.

ÉDITO

« POUR UNE INSTITUTION FORTE,
ÉCOUTÉE ET FÉDÉRATRICE »



En novembre dernier, une nouvelle mandature s'est ouverte pour une durée de quatre ans, tant pour la Compagnie nationale des commissaires aux comptes que pour nos 17 Compagnies régionales.

Cette élection, au mode de scrutin nouveau, inaugure une représentativité directe qui crée un lien encore plus fort entre les professionnels et leurs élus, régionaux comme nationaux.

L'importance des enjeux auxquels notre profession doit faire face nécessite une mobilisation forte autour d'ambitions partagées. Il était donc impératif de vous présenter les élus et les instances qui porteront une vision d'avenir pour les commissaires aux comptes en les associant à un exposé des grands axes de cette nouvelle mandature.

Dans le contexte inédit de crise et de questionnements que nous connaissons, le projet que nous portons avec mon équipe est tout entier orienté vers les besoins des professionnels, vers leur accompagnement au service d'une évolution nécessaire, très attendue par notre environnement et notre marché.

Il n'est plus l'heure, aujourd'hui, de nous appesantir sur les difficultés traversées par la profession, notamment à l'occasion de la loi Pacte, mais de reprendre l'initiative et de reconquérir dans les années à venir notre place légitime et unique au sein de la société. Cette démarche autour de la juste place de l'audit « réglementé » devra s'inscrire dans une dimension tant française qu'européenne.

Nous devons aussi pouvoir nous appuyer sur une institution forte, écoutée et fédératrice. Il s'agit d'un élément essentiel pour que notre excellence, nos qualités, et surtout nos valeurs, soient pleinement reconnues. Notre institution, notre maison commune, est celle de tous les professionnels, avant tout à leur service. Elle les représente, les accompagne, les soutient.

Bien entendu, mon équipe et moi-même sommes résolument attachés à être les représentants de l'ensemble de la profession, tous modes d'exercice, toutes appartenances syndicales et tous courants de pensée confondus.

J'ai la ferme conviction que notre profession dispose de toutes les ressources nécessaires pour se projeter avec détermination et assurance dans l'avenir, que les entrepreneurs et les dirigeants de notre pays savent et sauront pouvoir trouver dans les commissaires aux comptes les acteurs incontournables de la sécurité et de la transparence, aussi bien dans le domaine financier qu'extra-financier.

Ensemble, soyons les « bâtisseurs d'une société de confiance ».

Yannick Ollivier
Président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

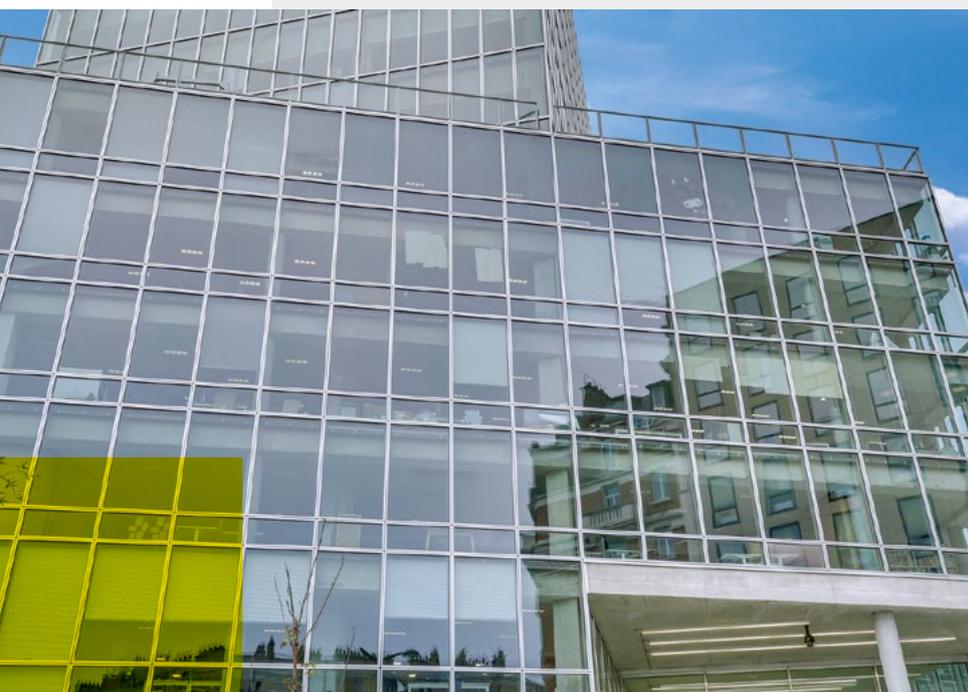
PROJET

« POUR UNE PROFESSION ENTREPRENANTE,
RECONNUE ET RASSEMBLÉE »

PORTER LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DU COMMISSARIAT AUX COMPTES DE DEMAIN

L'image et le rôle des commissaires aux comptes doivent être replacés au rang qu'ils méritent. Il s'agit d'affirmer la juste place de la profession en capitalisant sur son ADN et ses valeurs fortes, véritable socle de différenciation, et ainsi d'affirmer sa position au sein de notre environnement et auprès des pouvoirs publics. Trois objectifs guideront notre action en ce sens.

- Devenir les acteurs incontournables de la confiance, de la sécurité et de la transparence, financière et extra-financière, ainsi que de la prévention, parce que nous disposons des compétences et d'une déontologie qui légitiment notre place sur le marché.
- Positionner à sa juste place l'audit « réglementé », en France et en Europe, au cœur de la chaîne de confiance et de sécurité financière et extra-financière. Dans cette perspective, un vaste travail d'analyse et une réflexion de fond doivent être initiés avec les entreprises et l'ensemble des parties prenantes, en lien étroit avec les pouvoirs publics.
- Nous affirmer auprès des pouvoirs publics comme un interlocuteur essentiel par la connaissance et la compréhension du tissu économique dont dispose notre profession, et retrouver un juste positionnement vis-à-vis de notre régulateur à travers un dialogue renoué.





ÊTRE EN PHASE AVEC NOTRE MARCHÉ

Bien connaître notre marché est une exigence essentielle. L'analyse, la prospective et l'anticipation seront parmi nos priorités, autour de trois grands axes.

- Écouter nos clients et analyser leurs besoins, actuels et futurs, pour que notre rôle et nos missions soient en harmonie avec eux, en particulier ceux des petites entités pour lesquelles nos compétences sont, réaffirmons-le, indiscutablement utiles.
- Promouvoir l'innovation et l'agilité, maîtres mots de la révolution digitale, et prendre la mesure des attentes grandissantes en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Il s'agit de permettre à l'ensemble des acteurs économiques de répondre à ces enjeux, de développer et de mieux valoriser leur performance extra-financière.
- Proposer une offre de services en résonance avec notre marché et, surtout, doter la profession des moyens et outils pour l'investir pleinement.

FÉDÉRER LES PROFESSIONNELS AUTOUR D'UNE INSTITUTION FORTE

Notre institution doit s'appuyer sur un ancrage territorial fort, gage de sa capacité à fédérer, afin qu'elle puisse exercer pleinement son rôle premier de soutien et d'accompagnement de l'ensemble des professionnels dans l'exercice de leur activité. Trois grands types d'actions seront menés dans cette perspective.

- Accompagner les professionnels sur le terrain avec des formations sur mesure et des outils pragmatiques et opérationnels permettant à chacun de mieux, et plus rapidement, se placer face aux attentes de ses clients et prospects.
- Communiquer de manière plus visible, plus audacieuse, plus opportune et donc plus audible. Prendre part aux débats sociétaux, nous adresser directement aux jeunes générations et renforcer l'attractivité de notre profession : autant d'enjeux qui doivent être au cœur de l'action de notre institution.
- Travailler en étroite collaboration et coordination avec les CRCC, relais naturels et indispensables auprès des professionnels dans les territoires.

BUREAU

« UNE AMBITION COLLECTIVE AU SERVICE DE
NOS MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

Dans un contexte inédit et à forts enjeux, les huit élus du Bureau national se mobilisent pour renforcer l'image de la profession et de ses institutions, nationales et régionales. Ils se sont fixé comme objectifs majeurs de...

- Peser sereinement dans le débat politique et promouvoir au mieux les intérêts et l'utilité sociale et économique des commissaires aux comptes.
- Être moteurs dans la dynamique de transformation de la profession et l'accompagner avec ambition, de manière pragmatique et opérationnelle.
- Aborder les grands enjeux qui sont les nôtres avec un esprit ouvert, faire de l'innovation un maître mot et contribuer à façonner un environnement propice à l'émergence de nouvelles idées et de nouvelles manières de faire.



Les membres du Bureau, de gauche à droite : Isabelle Sapet ; Florent Burtin ; Philippe Vincent, Vice-Président ; Yannick Ollivier, Président ; André-Paul Bahuon ; Anne-Christine Frère, Trésorière ; Jean-Paul Thill ; Nathalie Malicet.



LE BUREAU, ORGANE EXÉCUTIF DE LA GOUVERNANCE DE LA COMPAGNIE NATIONALE

Le Bureau de la CNCC est constitué de huit membres élus au sein du Conseil national, dont quatre doivent exercer un mandat de commissaire aux comptes auprès d'entités d'intérêt public. Le rôle du Bureau, par délégation du Conseil national, est de . . .

- Coordonner l'action des Conseils régionaux, notamment sur la défense des intérêts moraux et matériels de la profession.
- Examen des suggestions des Conseils régionaux en leur donnant la suite nécessaire.
- Prévenir et concilier les différends d'ordre professionnel.
- Préparer les délibérations du Conseil national.
- Soumettre au garde des Sceaux les projets de normes d'exercice professionnel.
- Centraliser les fichiers des Compagnies régionales, et tenir à la disposition du Haut Conseil les informations relatives aux mandats exercés.

CONSEIL NATIONAL

« 60 MEMBRES ÉLUS POUR PORTER LES INTÉRÊTS DE LA PROFESSION »



La CNCC est administrée par le Conseil national, assemblée représentative de la profession et lieu privilégié d'échange, de débat et de réflexion entre confrères.

Organe décisionnaire, elle est composée de 60 membres élus à travers deux collèges, EIP et non EIP, et intégrant les 17 Présidents de CRCC. Avec le Bureau, le Conseil national assure une mission de soutien et de promotion des intérêts de la profession.

Le Conseil national

- Examine, sur demande du Bureau, toute question relative au bon exercice de la profession de commissaire aux comptes, à sa surveillance et à la défense de l'honneur et de l'indépendance de ses membres.
- Adopte le règlement intérieur de la Compagnie nationale.
- Élit le Bureau national.
- Délibère sur les projets de normes d'exercice professionnel qui lui sont proposés par le Bureau.
- Délègue au Bureau les pouvoirs qu'il juge convenables pour l'exécution des décisions qu'il a prises.

LES PRÉSIDENTS DES CRCC



Sylvain BOCCON-GIBOD
Président CRCC
Lyon-Riom



Guy BOULET
Président CRCC
Montpellier-Nîmes



Florent BURTIN
Président CRCC
Versailles et Centre



Philippe DANDON
Président CRCC
Besançon-Dijon



Didier DE LAUNAY
Président CRCC
Saint-Denis de La Réunion



Kristell DICHARRY
Présidente CRCC
Ouest-Atlantique



Anne-Christine FRÈRE
Présidente CRCC Est



Simon LUBAIS
Président CRCC
Normandie



Philippe MACHON
Président CRCC
Dauphiné-Savoie



José MARRAUD DES GROTTES
Président CRCC
Fort-de-France



David MOUEZA
Président CRCC
Basse-Terre



Grégory MOUY
Président CRCC
Hauts-de-France



Laure MULIN
Présidente CRCC
Toulouse



Jean-Pierre PATOU
Président CRCC
Aix-Bastia



Vincent REYNIER
Président CRCC Paris



Carole SÉNÉLIS
Présidente CRCC Colmar



Gwladys TOHIER
Présidente CRCC
Grande Aquitaine

 Membre du collège EIP

 Membre du collège non EIP

LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL



André-Paul BAHUON



Sylvain BEGENNE



Michel BONI



Jean-Charles BOUCHER



Olivier BOUCHERIE



Sandrine BOURGET



Annaïk CELTON



Alain CHAVANCE



Anne-Laure CHEVALIER



Guillaume CLAVEL



Fabien CORNEILLIE



Béatrice DE BLAUWE



Thierry DROUIN



David DUPONT-NOËL



Jean FOLTZER



Stéphane FOURCADE



Olivier GALLEZOT



Jean-Christophe GEORGHIOU



Jean-Pierre GRANET



Stéphanie LAFITTE



Damien LEURENT



Laurence LOZANO-PUGLIESE



Nathalie MALICET



Fabienne MATHIEU



Vincent MOLINIE



Yannick OLLIVIER



Vincent PAPAZIAN



Nicolas PFEUTY



Jean-Pierre QUERBES



Hervé ROCHE



Philippe RUIU



Bénédicte SABADIE-FAURE



Adrien SAPELIER



Isabelle SAPET



Pierre-Yves TESSIER



Jean-Paul THILL



Jean-Roch VARON



Anne VEAUTE



Fabrice VIDAL



Philippe VINCENT



Éric-Jean VISTE



Luc WILLIAMSON



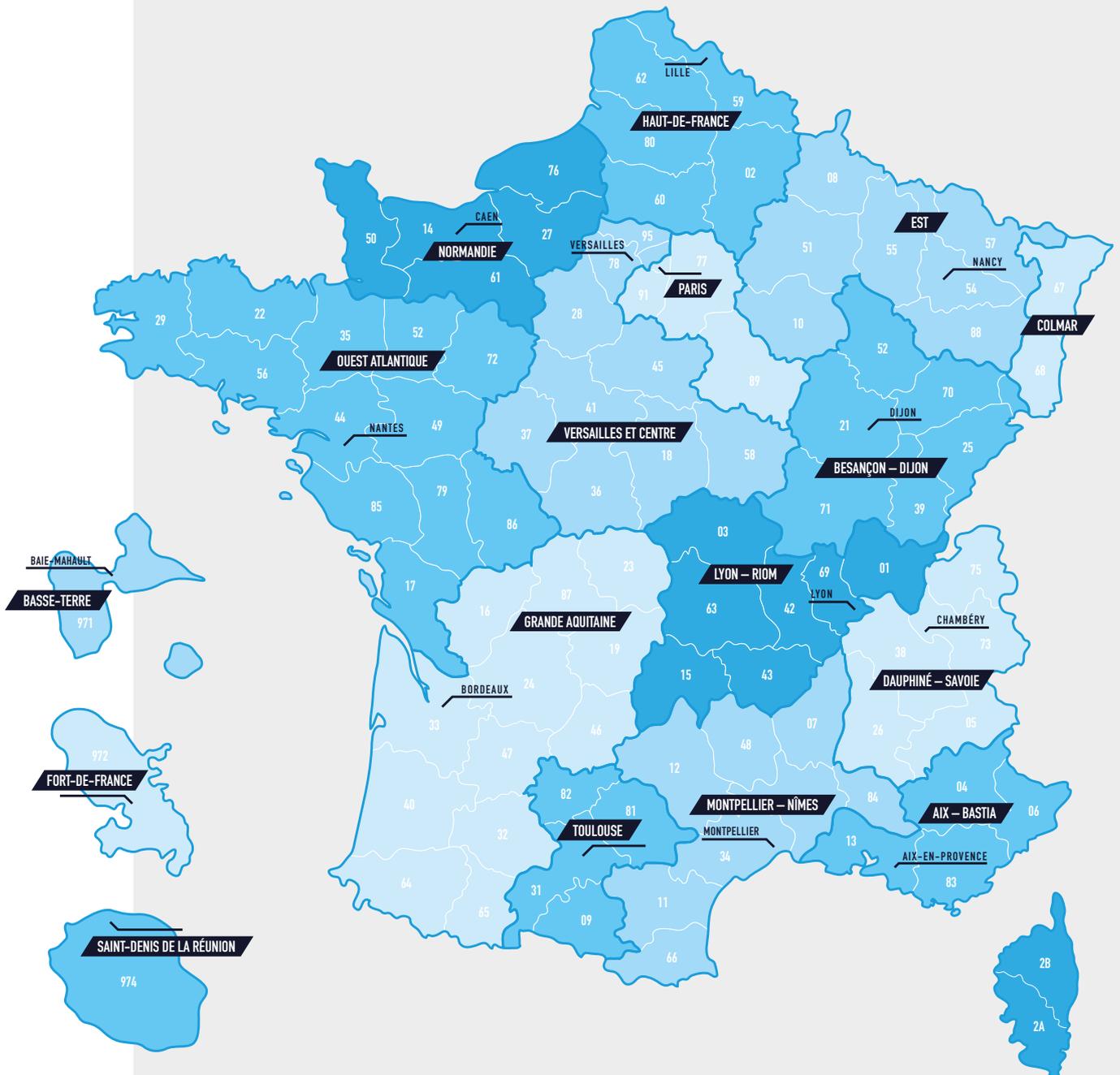
Jean-Max YVER

 Membre du collège EIP

 Membre du collège non EIP

CRCC

« UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ »



LE MAILLAGE TERRITORIAL AU CŒUR DE NOTRE GOUVERNANCE

■ Le projet porté par nos institutions est naturellement celui de tous, et la mobilisation des énergies de chacun, au service d'une puissante dynamique collective, est déterminante pour sa réussite. Figures de la proximité, les Compagnies régionales sont, au-delà de leurs compétences institutionnelles, des acteurs essentiels du dialogue, de la réflexion et de la coconstruction. Elles sont les relais naturels et proches de vous dans les territoires mais également auprès de l'ensemble des parties prenantes locales. Elles seront donc pleinement impliquées dans la conduite des projets initiés pour la profession.

La coordination des régions est assurée par Florent Burtin, Président de la CRCC de Versailles et du Centre, avec l'objectif de toujours mieux travailler et avancer ensemble.

UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

■ La réforme territoriale 2020 a ramené le nombre de Compagnies régionales de 33 à 17. Elles représentent localement la profession. Dotées de la personnalité morale, elles sont administrées par un Conseil régional élu pour quatre ans. Elles ont notamment pour missions d'accompagner leurs membres, assurer la défense de leurs intérêts, les aider à exercer leurs missions et valoriser la profession auprès des jeunes.



« Les CRCC ont vocation à travailler en collaboration étroite, entre elles et avec la CNCC. Elles bénéficient du soutien des équipes nationales, notamment en matière de communication et de relations institutionnelles, et les font bénéficier en retour de leur connaissance fine des professionnels et de leur proximité avec nos parties prenantes économiques et politiques au niveau local. C'est en misant sur le partage des expériences, des succès et des bonnes pratiques entre CRCC que nous pourrions toucher nos consœurs et confrères avec plus d'efficacité sur tous les territoires, et mieux valoriser leurs idées et leurs projets au service de la profession. »

Florent Burtin

Président CRCC Versailles et Centre

COMMISSIONS

« LES COMMISSIONS NATIONALES DE LA COMPAGNIE,
CHEVILLE OUVRIÈRE DE L'INSTITUTION »

COMMISSIONS « STRATÉGIQUES »

Commission Prospectives et Innovation **NOUVEAU**

Présidente : *Nathalie Malicet*
Vice-Présidents : *Arnaud Ducap*
et *Gwladys Tohier*

La branche Innovation numérique de la CPI ambitionne d'accompagner les confrères dans leur transformation digitale : en leur proposant de nouveaux outils et de nouvelles approches de leurs missions d'audit. La dimension « Prospectives » s'inscrit dans une échéance à moyen terme et ne se cantonne pas au numérique. Il s'agit d'engager une réflexion et une anticipation des évolutions économiques et sociétales, notamment au travers de partenariats pour faire émerger le label CAC.



« Les commissions sont un trait d'union entre l'institution nationale, les Compagnies régionales et les confrères.

Elles permettent aux confrères reconnus dans leur compétence, élus et non élus, de travailler ensemble dans l'intérêt de la profession. Études, assistance aux confrères, outils, le panel de la production des commissions est vaste. Ce sont des milliers d'heures de travaux et de réflexion qui sont ainsi offerts par des professionnels issus de tout type de cabinet et de toutes les régions. »

Nathalie Malicet

Présidente de la commission Prospectives et Innovation

Commission Développement

Président : *Simon Lubais*
Vice-Président : *Farouk Boulbahri*

Il s'agit de proposer aux commissaires aux comptes de réaliser, en application de l'article L.820-1-1 du code de commerce, de nouvelles missions, dont l'émergence s'appuie notamment sur la conjoncture, les responsabilités sociétales et environnementales des acteurs économiques, l'augmentation généralisée des exigences de transparence. La commission Développement accompagne les commissaires aux comptes à travers l'identification des besoins de leurs clients, l'information, les outils et la formation.

Commission Marché PE **NOUVEAU**

Président : *Fabrice Vidal*
Vice-Président : *Lilian Rubin-Delanchy*

Analyser les attentes et les besoins du marché dans lequel évoluent les petites entreprises est un impératif visant à élargir le périmètre d'intervention des commissaires aux comptes vers de nouvelles missions en phase avec les attentes du marché et asseoir ainsi la légitimité de leur présence dans les petites entreprises. À ce titre, la commission peut s'appuyer sur des études statistiques sur l'évolution des mandats dans les petites entreprises ou encore des études de marché. La commission a également pour objectif d'accompagner les professionnels en veillant à leur information en termes d'opportunités de nouvelles missions et en leur proposant des outils adaptés pour leur mise en œuvre.

Commission Communication

Présidente : *Kristell Dicharry*
Vice-Président : *Florent Burtin*

Mieux faire connaître la profession, valoriser ses champs d'expertise auprès des parties prenantes et des leaders d'opinion, tels sont les principaux objectifs de cette commission. Elle a pour vocation de procurer à la Compagnie nationale et à la profession un capital de notoriété et d'image, et de confirmer les commissaires aux comptes dans leur rôle de « bâtisseurs d'une société de confiance ». Elle accompagne également les Compagnies régionales dans leurs actions de communication.

Commission Jeunes et Attractivité professionnelle

Présidente : *Kristell Dicharry*

Cette commission a pour objet de faire connaître et promouvoir la profession auprès des collégiens, lycéens et étudiants, notamment via la mise à disposition de kits de communication et d'outils spécifiques à destination des Compagnies régionales. Elle organise également des campagnes de communication, des événements et concours ainsi que la participation de l'institution à diverses manifestations (intervention auprès d'étudiants, forums et salons...) pour faire naître des vocations.

COMMISSIONS « TECHNIQUES »

Commission des Normes professionnelles

Présidente : *Anne-Marie Lavigne*
Vice-Présidentes : *Marie Mermillod-Dupoizat*
et Isabelle Tracq-Sengeissen

Participer au processus de normalisation, élaborer la doctrine professionnelle en matière de normes et diligences, concevoir des outils au service de la profession sont les principaux objectifs de cette commission.

Commission d'Application des normes professionnelles

Président : *Jean-Jacques Dedouit*
Vice-Présidente : *Muriel Fajertag*

Cette commission a principalement pour vocation de répondre aux questions auxquelles les commissaires aux comptes sont confrontés lors de l'exercice de leurs missions ou de la réalisation de prestations et de participer à l'élaboration de la doctrine.

Commission des Études comptables

Président : *Jean-Charles Boucher*
Vice-Présidents : *Pascal Simons*
et Marie-Jeanne Morvan

Cette commission a pour objectif d'élaborer la doctrine comptable utile à la profession. Dans cette perspective, elle instruit les problématiques comptables rencontrées par les confrères commissaires aux comptes et experts-comptables, et émet un avis technique en réponse aux questions qui lui sont soumises. Elle contribue activement, par ailleurs, aux travaux de normalisation comptable en contact régulier avec le normalisateur comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), et répond également aux consultations sur des textes comptables français ou européens.

Commission des Études juridiques (CEJ)

Président : *Patrice Dang*
Vice-Présidents : *Valentin Ryngaert*
et Isabelle Faucher

La CEJ étudie les questions que pose aux confrères l'application des textes qui régissent essentiellement le droit des sociétés et autres groupements et l'exercice de leurs missions. Elle élabore et promeut, au sein de la profession, du réseau des CRCC et en externe, la doctrine juridique de la CNCC et des outils associés. En 2021, elle consolidera la doctrine relative à la mise en œuvre de la loi Pacte et restera attentive aux effets de la crise Covid-19 et des mesures exceptionnelles prises sur l'application du droit. Elle accompagnera sur le plan juridique le développement des nouvelles missions.

Commission Évaluation des entreprises

Président : *Olivier Salustro*

Vice-Présidente : *Quitterie Lenoir*

La commission Évaluation des entreprises structure et diffuse auprès de l'ensemble des commissaires aux comptes l'expertise de ses membres en matière d'évaluation, de commissariat aux apports, de commissariat à la fusion et d'appréciation des avantages particuliers, au travers de publications doctrinales et de formations.

Commission d'Éthique professionnelle

Présidente : *Isabelle Sapet*

Vice-Présidents : *Patrick Iweins*
et *Virginie Guilpain*

Sous réserve des avis du Haut Conseil du commissariat aux comptes, la commission d'Éthique professionnelle répond aux questions des confrères relatives aux règles déontologiques qui leur sont applicables, notamment en matière d'indépendance, d'incompatibilités et de confraternité. Elle analyse les nouveaux textes publiés et valide les outils mis à disposition des confrères. Elle examine les travaux des organismes internationaux sur la déontologie et prépare des réponses aux exposés-sondages.

COMMISSIONS « INSTITUTIONNELLES »

Commission Formation initiale

Président : *Étienne Latreille*

Vice-Présidente : *Martine Leconte*

Cette commission a pour principal objectif d'améliorer l'attractivité du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC) en concrétisant le projet de réforme initié au cours de ces dernières années tout en faisant du CAFCAC un titre « métier » que l'institution pourrait s'approprier. Elle travaillera également sur la mise en œuvre des actions nécessaires à un meilleur accompagnement des candidats et à l'instauration d'un dialogue permanent entre l'institution,

les membres du jury, les formateurs et les délégués Formation des CRCC.

Il en sera de même pour le certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC) afin de redynamiser le stage.

L'objectif est également d'ouvrir la profession à de nouveaux profils issus d'un cursus de formation autre que celui des matières comptables et financières, à savoir les ingénieurs, juristes, actuaire, économistes...

Commission Contrôle national du stage

Président : *Olivier Boucherie*

Vice-Président : *Étienne Latreille*

Cette commission est composée du contrôleur régional de stage de chacune des CRCC.

Elle adapte le règlement de stage de commissaire aux comptes, coordonne les contrôleurs régionaux du stage, définit le contenu des journées de stage en lien avec le Comité national du stage du Conseil supérieur de l'Ordre, valide les candidatures des animateurs des journées de stage, accompagne les CRCC dans la gestion du stage et organise les épreuves des certificats préparatoires et d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes. Elle peut se réunir en un comité restreint qui est compétent pour définir et valider le contenu des journées du stage et trancher tout différend relatif au stage porté en appel devant lui, notamment l'habilitation des maîtres de stage.

Commission Réforme des diplômes **NOUVEAU**

Président : *Olivier Boucherie*

Cette commission nouvelle temporaire sera une commission commune composée d'élus de la CNCC et du CSOEC, de représentants des associations de jeunes, ainsi que d'enseignants et de représentants d'écoles. Elle a pour objectif de moderniser la filière CAFCAC et de faire reprendre par les institutions le DEC.

Commission Formation des professionnels

Président : *André-Paul Bahuon*

Vice-Président : *Denis Thibon*

La commission a un rôle majeur dans le déploiement de la politique générale en matière de formation professionnelle

des commissaires aux comptes : identification des besoins de formation des professionnels et de leurs collaborateurs, promotion en régions de l'offre de formation, et veille au déploiement du programme de formation sur l'ensemble du territoire. Elle informe sur les évolutions légales et doctrinales relatives à la profession, et sur leur mise en œuvre par la formation.

Commission nationale du Suivi délégué de la formation

Président : Yannick Ollivier

Suppléant: André-Paul Bahuon

Cette commission, composée de l'ensemble des délégués régionaux formation, a pour objectif d'assurer le suivi de l'obligation de formation continue des consœurs et confrères en mettant en application les principales orientations de la convention de délégation conclue entre le H3C et la CNCC.

Commission nationale du Contrôle d'activité délégué (CNCA)

Président : Yannick Ollivier

Suppléant: Philippe Dandon

Composée d'au moins un membre de chaque CRCC, la CNCA a pour objet d'assurer les tâches déléguées par le H3C à la CNCC et le bon déroulement des opérations de contrôle non-EIP, confiées à des contrôleurs désignés conformément à la convention de délégation homologuée par arrêté du garde des Sceaux en date du 25 avril 2017.

Comité de Gestion des risques professionnels

Président : Jean-Marie Ferrando

Constitué dans le cadre du contrat d'assurance groupe des commissaires aux comptes et composé à parité de membres élus par le Conseil national et de représentants de l'assureur MMA, il a pour vocation d'optimiser la maîtrise des risques professionnels, tant pour la négociation des contrats d'assurance RC, défenses diverses et cyber-risque (suivi de la sinistralité, couverture, primes...), que pour la gestion des litiges (anticipation, gestion des mises en cause, suivi de la procédure, accompagnement des professionnels via CNCC Assistance...).

COMMISSIONS « SECTORIELLES »

Commission Secteur public

Président : Bruno Gérard

Cette commission se propose de faire valoir l'utilité des commissaires aux comptes au service du secteur public. Elle initie et entretient des relations avec les acteurs de ce secteur et met en œuvre les actions (événements, publications...) visant à apporter plus de visibilité sur les contributions possibles des commissaires aux comptes aux évolutions de ce secteur.

Commission Associations et Fondations

Président : François Jégard

Entretenir le contact et les échanges techniques avec les ministères, développer des relations avec les différentes tutelles et les organismes de contrôle et collaborer à leur réflexion, ainsi que recenser les besoins techniques et de formation des confrères et y répondre, sont les principales missions de la commission.



« Les commissions, et notamment la commission Associations et Fondations, réunissent via leurs groupes de travail des dizaines de consœurs

et confrères fortement investis et à l'écoute des questions et aspirations concrètes de la profession. Nos travaux visent à promouvoir le rôle du CAC bien au-delà de la mission de certification des comptes, tout en assurant la sécurité de l'exercice de nos missions. L'enjeu est passionnant et mobilisateur, technique mais aussi éminemment humain. »

François Jégard

Président de la commission Associations et Fondations

Commission Assurances

Présidente : *Francine Morelli*

Vice-Président : *Cyril Brogniart*

Cette commission veille à la bonne information et à la formation des commissaires aux comptes qui exercent leur mandat dans le secteur de l'assurance. Avec l'aide du groupe de travail « mutuelles », elle accompagne tous les commissaires aux comptes, qu'ils exercent leur mandat dans le secteur mutualiste, de la prévoyance ou dans les sociétés relevant du code des assurances. Interlocuteur privilégié des autorités de supervision, elle veille à la qualité du dialogue entre la CNCC et l'ACPR, ainsi qu'avec les fédérations, FFA, CTIP et FNMF. La commission Assurances participe à l'élaboration de la doctrine comptable au sein de l'ANC et de la doctrine normative au sein de la CNCC.

Commission Banque

Présidente : *Anik Chaumartin*

Vice-Président : *Jean-François Dandé*

Cette commission concourt à la bonne information des commissaires aux comptes qui exercent leur mandat dans le secteur bancaire. Interlocuteur privilégié des autorités de supervision et des marchés, elle veille à la qualité du dialogue entre la CNCC et l'ACPR, la BCE, l'AMF et l'EBA, ainsi qu'avec la FBF. La commission Banque participe à l'élaboration de la doctrine comptable au sein de l'ANC et de la doctrine normative au sein de la CNCC.

Commission Organismes de placement collectif

Président : *Pierre Masieri*

Vice-Président : *Olivier Galienne*

La commission est un lieu d'information et d'échange sur les fréquentes évolutions réglementaires du secteur, auxquelles participent des représentants de l'AMF, de l'ANC et de l'AFG. Elle assure la veille technique et prépare, notamment, les réponses aux consultations de l'AMF ou les avis techniques ou communiqués de la CNCC concernant le secteur.

Commission Coopération agricole

Président : *Emmanuel Daum*

Composée de commissaires aux comptes exerçant des missions et prestations au sein des coopératives agricoles, de leurs unions et des SICAs, cette commission a pour vocation d'accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions. À cet effet, la commission assure la veille du secteur et organise annuellement une réunion d'information à destination des confrères. Elle participe aux groupes de travail mis en place par l'ANC et à l'élaboration de publications, avis techniques et outils méthodologiques de la CNCC. Elle représente la CNCC auprès du Haut Conseil de la coopération agricole, du Conseil supérieur de la coopération et du H3C sur les sujets relatifs à l'exercice du commissariat aux comptes dans les coopératives agricoles.



« Dans le prolongement du travail des commissions, les groupes de travail et les comités jouent un rôle fondamental dans la conduite des missions de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ils accompagnent les commissions dans la mise en application de leur feuille de route, notamment en portant une expertise technique ou sectorielle pointue sur les questions des professionnels et de nos parties prenantes. »

Yannick Ollivier

Président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

DÉPARTEMENT EIP (ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC)

Le comité Audit EIP a pour but d'améliorer l'efficacité de la coopération des cabinets sur leurs mandats communs en ajoutant à la nécessaire concertation des équipes d'audit celle de leurs fonctions techniques respectives. Il constitue un lieu d'échange entre praticiens des cabinets, notamment pour identifier et mettre en œuvre des pratiques homogènes ou concertées, résoudre des difficultés techniques rencontrées sur des dossiers EIP communs. Les sujets évoqués peuvent relever du domaine des normes d'audit, de pratiques professionnelles, de la déontologie mais également du droit des sociétés.

Le comité Comptable EIP a pour mission, notamment, de préparer des positions ou contributions sur les questions comptables relatives aux IFRS nécessitant une interprétation de la part des commissaires aux comptes, afin de favoriser l'émergence de positions homogènes en collaboration avec les différentes institutions (ANC, MEDEF, AFEP, Acteo, AMF et toute autre organisation nationale et internationale), de parvenir, autant que faire se peut, à des interprétations de place reconnues. Il contribue également aux débats relatifs à la normalisation comptable et à l'information financière française et internationale.



« Au sein de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, le département EIP examine les questions liées aux missions de contrôle des comptes auprès des entités d'intérêt public. Il veille notamment à promouvoir la qualité de l'exercice professionnel des commissaires aux comptes dont les interventions portent sur des entités d'intérêt public et à faciliter les échanges entre les professionnels. Il contribue à la mission de la compagnie nationale concernant la représentation et la promotion des commissaires aux comptes auprès des autorités publiques, des organisations professionnelles, des entreprises, des investisseurs et, d'une façon plus large, de ce qui constitue leur environnement.

Ses travaux, réalisés au sein de ses principaux comités que sont le comité Audit EIP et le comité Comptable EIP, profitent à l'ensemble des cabinets de commissariat aux comptes. Il est un instrument privilégié de partage du savoir des cabinets.

Le département EIP, représenté par son Comité exécutif, traite des sujets d'actualité en lien avec l'AMF et le H3C. Il prend part aux débats d'actualité tels que les enjeux de la transparence financière ou encore le reporting extra-financier. »

Jean-Paul Thill
Président du département EIP



200/216 rue Raymond-Losserand
CS 70044
75680 Paris Cedex 14

01 44 77 82 82 | cncc.fr

